



Aux États-Unis, l'industrie nucléaire essuie plusieurs refus

Par [Nicole Béland](#)

Mondialisation.ca, 28 août 2009

28 août 2009

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)



Les points indiquent les 103 réacteurs nucléaires commerciaux fonctionnant dans 65 sites dans 31 états en 2006. (Carte : [NEI](#))

Les temps sont durs pour les lobbyistes de l'industrie nucléaire aux États-Unis. Une agence indépendante d'information sur le nucléaire, la NIRS (Nuclear Information and Resource Service) a révélé hier qu'en 2009, l'industrie nucléaire a essuyé des refus dans chacune de ses requêtes auprès de 6 états américains pour faire lever les moratoires sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Ces moratoires demeureront donc en vigueur dans ces états qui sont le Kentucky, le Minnesota, Hawaï, l'Illinois, la Virginie Occidentale et le Wisconsin. Notons que l'Illinois est l'état américain possédant le plus d'installations nucléaires à l'heure actuelle avec ses onze centrales.

Depuis le rejet par l'administration Obama du site de Yucca Mountain dans le Nevada pour l'enfouissement des déchets radioactifs et les dépassements de coûts astronomiques sur la construction de nouvelles centrales, la soit disant renaissance nucléaire ressemble plus à une entreprise de sauver les meubles.

L'industrie nucléaire a également échoué dans sa tentative de faire reconnaître le nucléaire en tant qu'énergie renouvelable par les états de l'Indiana et de l'Arizona. De plus, elle a dû abandonner un de ses projets de faire abolir une loi californienne interdisant la construction de nouveaux réacteurs tant qu'un site d'enfouissement de déchets radioactifs n'est pas en opération.

Jennifer Nordstrom, coordonnatrice du projet Carbon-Free, Nuclear-free de l'Institut for Energy and Environmental Research du Wisconsin a déclaré : « Recommander la construction de centrales nucléaires pour combattre les changements climatiques équivaut à dire à un patient de fumer pour perdre du poids. » Selon madame Nordstrom, les technologies de remplacement existent bel et bien pour permettre de se retirer complètement du nucléaire et des énergies fossiles d'ici 2050.

À l'heure actuelle, le nucléaire est jugé trop risqué par les investisseurs alors le seul moyen de continuer de construire des réacteurs, c'est si le risque financier est assumé par les contribuables. C'est ce qu'on appelle un CWIP (Construction Work in Progress). Dans l'état du Missouri, cette demande de CWIP a été refusée. En 2009, sur dix demandes d'alléger la législation en faveur du nucléaire, seulement une a été acceptée. En Géorgie, grâce à cette mesure de CWIP, les contribuables devront déboursier deux milliards de dollars avant même

qu'un seul watt d'énergie ne soit produit par les deux réacteurs projetés.

Pour de plus amples informations, consulter l'article au lien suivant :

<http://www.nirs.org/press/08-27-2009/1>

Nicole Béland, B. Sc. en géologie

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Nicole Béland](#), Mondialisation.ca, 2009

Articles Par : [Nicole Béland](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca